

national du parti "HAMD"

**"La menace pour la
démocratie provient
des régimes
tyranniques et des
tendances à la
liquidation et à l'exclusion de l'autre."**



Ancien conseiller du président et ancien ambassadeur de Mauritanie à Abu Dhabi et à Damas, Mokhtar Ould Mohamed Moussa est une figure de proue du mouvement islamiste en

Mauritanie. Il a joué un grand rôle dans le soutien de ses amis politiques à la candidature de Haïdalla à l'élection présidentielle de novembre 2003. Il a été désigné président du

conseil national du parti mort-né: HAMD. Nous l'avons rencontré et a accepté de répondre, sans langue de bois, à nos questions.

Suite en page 3

"La menace pour la démocratie provient des régimes tyranniques et des tendances à la liquidation et à l'exclusion de l'autre."

Suite de Une

Le Calame: Dans le nouveau parti de la convergence Démocratique, dont le ministère de l'Intérieur a refusé de recevoir le dossier de reconnaissance, vous occupez le poste de président du conseil national; quelles raisons ont été invoquées pour justifier ce refus?

Moctar Ould Mohamed Moussa : Ils invoquent deux raisons pour refuser ce parti :

- la présence d'islamistes dans la direction du parti ;

- la présence d'individus condamnés et d'autres poursuivis par la justice.

Il s'agit là d'un comportement scandaleux et méprisable qui prouve -si besoin est- l'absence de l'Etat en tant qu'administration et institutions. Ce comportement est scandaleux pour les motifs suivants :

1) Il constitue un préjugé sur le dossier d'un nouveau parti que la loi les oblige à recevoir d'abord avant de statuer sur ses documents.

2) Le ministère n'a pas le droit -juridiquement- de refuser les partis mais doit seulement en examiner les dossiers pour vérifier leur validité et leur conformité avec les textes en vigueur. Il dispose à cet effet d'un délai de deux mois pour notifier aux mandataires et à la direction du parti, les insuffisances du dossier pour le compléter et il n'a pas à statuer.

3) Toutes les directions et les mandataires de ce parti disposent d'un casier judiciaire très récent et signé par le Procureur de la République, attestant qu'ils n'ont pas d'antécédent judiciaire les empêchant d'exercer leurs droits civiques et politiques.

4) Le juge suprême en la matière reste la constitution et la loi sur les partis qui ont été violées et bafouées avec insolence par le ministère de l'Intérieur et sur ordre du ministre, selon la déclaration du directeur des Libertés Publiques, nous rappelant le proverbe disant que "le loup est dans la bergerie".

5) Au lieu de ces arguments fallacieux, il était préférable de souhaiter la bienvenue au parti et de l'autoriser car la qualification qu'ils ont mentionnée -sous leur seule responsabilité- annonce l'existence d'un courant islamiste auquel il n'est pas permis d'action politique et d'autres individus poursuivis ou condamnés par la justice (dans une parodie de procès pour des raisons politiques) et ayant beaucoup de sympathisants.

D'ailleurs, le pouvoir en place leur a donné -on l'en remercie beaucoup- 18% des voix lors des dernières élections présidentielles. N'ont-ils pas le droit à une tribune politique? Malheureusement cela constitue une démission totale de l'Etat représenté par ses institutions et ses organes.

Est-ce que le fait que la direction du parti comprend des figures connues du mouvement islamique en Mauritanie ne constitue pas un défi aux autorités?

Le défi n'a aucun sens dans la présence de figures ayant l'idéologie islamiste au sein du Parti de la Convergence Démocratique pour les raisons suivantes:

1) Si les autorités compétentes s'étaient donné la peine de recevoir le dossier, elles auraient vu que les statuts stipulent que l'adhésion au parti est individuelle et ne se fait pas sur la base de l'appartenance à un courant, à une tendance, à une tribu ou à une région.

2) Il n'y a aucun article juridique, constitutionnel ou autre qui stipule l'interdiction de la création d'un parti au motif de la présence de figures de la tendance islamique dans sa direction. D'ailleurs, de célèbres figures islamiques sont membres fondateurs des partis politiques existant aujourd'hui. Je précise que je parle de la loi publiée dans le journal officiel comme la constitution et la loi sur les partis. Quant à la loi orale -qui a gouverné le pays ces deux dernières décennies- elle constitue une création du régime en place qui doit s'en vanter, en imposer l'enseignement dans les facultés de Droit et l'enregistrer comme brevet d'invention en son nom, en vertu du comportement du ministère de l'Intérieur.

Les différentes composantes du parti envisagent-elles de rester ensemble ou envisagez-vous de divorcer pour pouvoir continuer le combat politique?

Oui, le défi est peut être d'un autre ordre. Il s'agit de mettre les autorités au défi d'appliquer la loi en vigueur -écrite- qu'ils nous ont habitué à violer et à jeter par dessus bord. Les membres du Parti de la Convergence Démocratique se rencontrent autour d'un programme uni qui consacre la démocratie, le pluralisme, le respect de l'autre, le renforcement de la base de l'Etat y compris l'appui aux organisations de la société civile et le respect de la loi en vigueur -non son piétinement- et le travail pour la séparation des pouvoirs qui sont devenus aujourd'hui du fait de la prévalence de la loi écrite, un seul pouvoir, pratiquement absent.

Nous continuerons avec l'aide d'Allah à œuvrer de la main dans la main avec tous les hommes honnêtes de ce pays qui sont conscients de la gravité de la situation.

Si, pour trouver un compromis, le pouvoir vous demande d'enlever certains noms parmi les dirigeants du parti, accepterez-vous ce deal?

Nous n'acceptons pas le diktat d'une autorité qui n'est pas qualifiée pour être un juge impartial. Oui, nous nous réfé-

rons à la loi en vigueur -malgré ses lacunes- c'est-à-dire la loi écrite et publiée au journal officiel et non la loi orale en vertu de laquelle l'administration dispose de l'honneur, des biens et des idées des gens comme elle veut et quand elle veut.

Peut-on envisager votre ralliement à un parti déjà reconnu?

Cette éventualité ne se pose pas à ma connaissance.

Venons-en à la mouvance islamiste en Mauritanie. Peut-on parler d'un mouvement islamiste homogène ou de plusieurs courants unis par l'hostilité du pouvoir en place à leur égard?

Oui, il y a un courant islamiste homogène dans lequel se trouvent diverses opinions et sensibilités. C'est une manifestation de force et de richesse et il a une orientation unie. Le régime n'a pas pu briser cette unité quand il a mis en branle tous ses moyens et tous ses appâts lors des dernières élections présidentielles.

Cela n'exclut pas l'existence d'éléments islamistes indépendants de ce courant ou ayant leur spécificité distinctive, mais le courant général a une orientation et des choix unis, et est attaché à son référentiel islamique, rejetant l'aliénation et l'acculturation, modéré dans sa méthode, tempéré dans son style et ouvert sur son époque et sur la civilisation de son siècle.

Que pensez-vous de la démocratie? Est-il possible de maintenir une séparation des pouvoirs, des lois républicaines, le statut de la femme dans le cas où vous arriverez au pouvoir?

Tels sont nos choix dans le fond et dans la forme. Nous invitons à consolider la démocratie et à séparer les pouvoirs, ce qui est en harmonie avec notre vision islamique et conforme à l'intérêt de notre pays. Nous reconnaissons à la femme son rôle dans la société et l'appelons à participer à tous les niveaux.

Celui qui croit que nous sommes en tant que musulmans (je parle du courant en général) ou en tant que parti qui constitue une convergence entre les divers mauritaniens de différentes ethnies, régions et opinions, avons des réserves vis-à-vis de la démocratie et du régime républicain, se trompe gravement. Au contraire, nous sommes ses défenseurs et ses champions et considérons que le problème des arabes et des musulmans aujourd'hui, est une question d'identité et de liberté qui vont de pair. La menace pour la démocratie provient des régimes tyranniques et des tendances à la liquidation et à l'exclusion de l'autre.